

BARÈME DES HONORAIRES

Au 1^{er} janvier 2021

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

PRIX DE VENTE

HONORAIRES TTC

Inférieur ou égal à 10 000 €	1 000 €
De 10 001 € à 20 000 €	1 900 €
De 20 001 à 30 000 €	2 900 €
De 30 001 € à 40 000 €	3 900 €
De 40 001 € à 50 000 €	4 900 €
De 50 001 € à 60 000 €	5 900 €
De 60 001 € à 80 000 €	6 900 €
De 80 001 à 100 000 €	7 900 €
De 100 001 € à 120 000 €	8 400 €
De 120 001 € à 160 000 €	8 900 €
De 160 001 € à 200 000 €	5,9 %
De 200 001 € à 500 000 €	5 %
De 500 000 € à 2 000 000 €	4 %

Accordez-nous votre confiance, optez pour un mandat exclusif et bénéficiez d'une remise de 10 % sur tous nos honoraires !

- Dans le cadre d'opérations de promotion immobilière, les honoraires sont définis par le promoteur.

LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Honoraires TTC à la charge du locataire et du propriétaire :

Mission : publicité du bien, visites, constitution des dossiers locataire(s) et garant(s), signature du bail...

En zone tendue	10 € /m2
En zone non-tendue	8 € / m2

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie	3 € / m2
---	----------

Honoraires de gestion : 7,2 % TTC du loyer mensuel charges comprises.